
Direction des transports terrestres

ERRATUM

Décision du 18 septembre 2003 portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif à l'enregistrement des communications téléphoniques, radio et réseau d'appels d'urgence du poste de commandement du district de Nice - Saint-Isidore de la société des autoroutes Escota

NOR : *EQUT0310229Z*

Dans le *Bulletin officiel* n° 19 du 25 octobre 2003, page 80 :

Au lieu de : *Direction des transports terrestres*

Décision du 18 septembre 2003 portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif à l'enregistrement des communications téléphoniques, radio et réseau d'appels d'urgence du poste de commandement du district de Nice - Saint-Isidore de la société des autoroutes Escota

NOR : *EQUT0310229S*

Lire : *Direction des routes*

Décision du 18 septembre 2003, portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif à l'enregistrement des communications téléphoniques, radio et réseau d'appels d'urgence du poste de commandement du district de Nice - Saint-Isidore de la société des autoroutes Escota

NOR : *EQUR0310229S*